Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molson, appuyé par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne), tendant à l'adoption du quatrième rapport du Comité spécial du Sénat sur le Règlement du Sénat.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (Cap-Breton), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est-Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Croll, tendant à la deuxième lecture du Bill S-24, intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants)»,

Il est-

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Leonard, appuyé par l'honorable sénateur Kinley, tendant à l'adoption du rapport du Comité des finances sur le Budget principal, le Budget revisé et le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

Après débat.

L'honorable sénateur Macdonald (Cap-Breton) propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est-Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird, attirant l'attention du Sénat sur la quatorzième réunion annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bruxelles, en Belgique, du 11 au 15 novembre 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Davey, appuyé par l'honorable sénateur Boucher:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;